Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 31 3 09 « SAUVONS LA MEDECINE » PETITION AUX AUTORITES CANTONALES

Nous soussignés, médecins de toutes spécialités, professionnels de la santé et patients constatant que :

- la nouvelle liste des analyses prévue pour le 1^{er} juillet 2009 fera disparaître le laboratoire du cabinet médical : les laboratoires ne couvrant plus leurs frais, les médecins devront y renoncer ;
- le laboratoire du cabinet, outil essentiel de la médecine de proximité, est un élément majeur de la qualité des soins: il permet la rapidité du diagnostic dans les cas d'urgence, réduit le temps requis pour commencer un traitement, diminue les risques que les maladies traitées trop tardivement font courir au patient, facilite le suivi des maladies chroniques et aiguës et assure un traitement économique;
- cette suppression entraînera pour le patient des risques supplémentaires, une dégradation de la qualité des soins ainsi que des inconvénients majeurs et coûteux : perte de temps pour se rendre luimême dans un laboratoire, attente des résultats, nouvelle consultation chez le médecin ;
- cette décision technocratique entraînera des coûts additionnels: consultations et hospitalisations supplémentaires, assistantes médicales au chômage, démotivation de la profession médicale, pénurie médicale aggravée et désertification médicale dans les régions rurales alors que la Suisse fait face à un manque de relève avéré et au vieillissement de sa population;
- · cette nouvelle mesure préfigure une dégradation de la prise en charge médicale des patients,
- 1. nous demandons aux autorités fédérales l'annulation de cette révision de la liste des analyses, parce que nous tenons au maintien d'une médecine et de soins de qualité et de proximité : pilier de notre excellent système de soins, le métier de médecin de premier recours doit être renforcé au lieu d'être réduit à un rôle de simple triage comme dans les pays voisins;
- 2. nous voulons participer aux négociations visant à mettre en place un tarif efficient ;
- 3. nous demandons un vrai partenariat des autorités fédérales et cantonales avec tous les professionnels de la santé et avec les représentants des patients ;
- 4. nous invitons les autorités cantonales à tout mettre en œuvre pour agir en ce sens. Il est en effet de leur compétence prioritaire d'assurer la couverture des besoins. La gestion de l'assurance maladie par la Confédération ne doit pas mettre en péril le système de santé.

NOM et PRENOM(S)	ADRESSE	SIGNATURE
1/ndermithle Denise	Chide Villardie 224 1008 Pully	D. Indeam shle
2 Dalflon Auguste	Val-d'Angrogne 15 1012 Lauranne	Coffen
Geering Jean-Jacque	Ay. Temple 15, 1012 Lousanne	M. Curring
& Camacho, Maria Maria	Ch. de Bellrui 23, 1005 Pausanne	Jamacko .
	of Ch. (oug/201/ Rouses	Volagions &
	ch. de la Chiesaz 13 Ecubleu	Meth
7.	CH. DE DEAZ-SECHAUM 10 1010 LAUSAN	· /
CAMMICHO ANA PAULA	BILL DE LOZAZ SECHADIO TO TOTO LACKANI	16 ETTILT TETATESTITUTES
8. ISRIOUES HUBO	CH. des VIENES 2 1020 REL	EUS NOTO
9. Janet four	Ch. des (curents 15, 100) Pally	Hair
10. Shabiyi Dreu	ch. des Libellules a 10to Lausa.	Dom
Developed a language of the contract of the co		

Peuvent signer les ressortissants suisses et étrangers